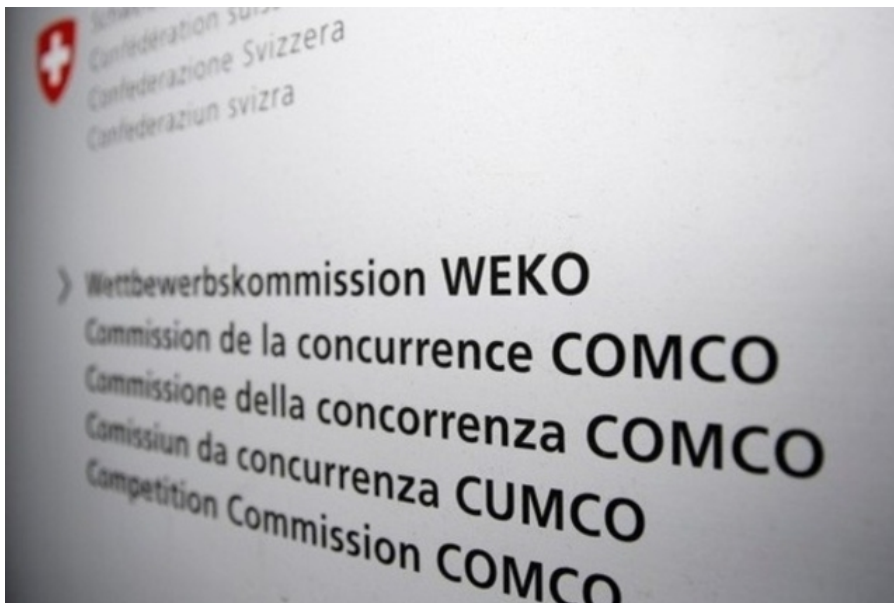


# Cartels: la Comco inflige de nouvelles amendes

**Grisons** De nouvelles amendes ont été infligées à des firmes qui avaient constitué un cartel dans la construction, dans les Grisons.



Tous secteurs confondus, une quarantaine d'entreprises ont été impliquées.

Image: Keystone

La Commission fédérale de la concurrence (Comco) a fini de «faire le ménage» dans la vaste affaire du cartel de la construction dans les Grisons. Elle a infligé de nouvelles amendes, pour près de 11 millions de francs, au terme des deux dernières de ses dix enquêtes ouvertes pour des accords de soumissions.

Les firmes concernées «s'accordaient sur les prix des offres et sur les entreprises qui devraient remporter les adjudications», a annoncé mardi la Comco. Le principal volet concerne la construction routière. Douze sociétés du nord et du sud du canton se sont partagé les projets cantonaux et communaux tout en s'accordant sur les prix des offres, entre 2004 et 2010.

«Elles se sont entendues sur plusieurs centaines de projets, correspondant à un volume d'achat d'au moins 190 millions de francs», précise le communiqué. Outre le volet construction routière, l'enquête dite «Engadine II» a débouché sur le constat qu'en matière de génie civil, plusieurs entreprises de Haute-Engadine se sont entendues pour différents chantiers. Les dix accords illicites recensés ont concerné à la fois des bâtiments privés et commerciaux.

Recours possibles

## Articles en relation

### Le scandale des cartels se solde par une amende

**Grisons** Les entreprises actives dans la construction qui ont passé des accords anticoncurrentiels entre 2004 et mai 2010 paieront entre 5 et 6 millions au canton. Plus...

14.06.2019

### Les entrepreneurs grisons admettent des «erreurs»

**Construction** L'association grisonne des entrepreneurs s'est exprimée dans le cadre des ententes illicites dans le secteur de la construction. Plus...

04.05.2018

### Des contrats truqués dans le Bâtiment en Engadine

**Basse-Engadine** Des entreprises de construction ont manipulé durant des années les adjudications dans le génie civil. La Comco les sanctionne. Plus...

26.04.2018

«Pour nous, l'affaire est bouclée, mais ces deux derniers verdicts peuvent encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF)», a précisé à AWP le directeur de la Comco, Patrik Ducrey.

L'affaire fait écho à celle dite du «cartel de la Basse-Engadine», qui avait amené l'an dernier la Comco à infliger une amende de 7,5 millions de francs à sept entreprises. Mais elle apparaît d'autant plus grave qu'elle touche l'ensemble du canton.

Tous secteurs confondus, «une quarantaine d'entreprises ont été impliquées, et le montant total des amendes (infligées par la Comco pour ces affaires grisonnes) atteint entre 20 et 25 millions de francs», a précisé Patrick Ducrey.

Les autorités fédérales, par le biais d'une commission d'enquête parlementaire (CEP), et cantonales ont été également été amenées à se pencher de près sur ces affaires. (ats/nxp)

Créé: 03.09.2019, 09h28

## Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non